

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2019 – 20H30

Date de convocation : 29/03/2019

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mmes ALIGANT, MONTALESCOT, M. CANUS, Mme FOURNALES, M. PISSIER, Mme QUÉRÉ-JELINEAU, M. JOUHANNET.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. HANNIER, RICHON, WATTEBLED, Mme GAUDIN, M. DUVAL.

Absents : Mme LAFAYE, MM. TARDY, NAUD, NORMAND.

Secrétaire de séance : Mme ALIGANT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 :

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique qu'il faudrait ajouter l'horaire de début de séance dans le compte-rendu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal de Chaniers, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul GIRARD, adjoint au maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressé par M. Eric PANNAUD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2018, à l'unanimité (étant précisé que M. PANNAUD a quitté la salle et n'a pas pris part à l'examen ni au vote de ce point) :

1°/ lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

Pour le budget principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	209 910,74	20 370,51			189 540,23
Opérations de l'exercice	2 138 474,17	2 761 911,90	755 418,57	390 908,67	2 893 892,74	3 152 820,57
Totaux	2 138 474,17	2 971 822,64	775 789,08	390 908,67	2 893 892,74	3 342 360,80
Résultats de clôture 2018	-	833 348,47	384 880,41	-		448 468,06
Restes à réaliser		-	83 912,51	8 000,00	83 912,51	8 000,00
Totaux cumulés	2 138 474,17	2 971 822,64	859 701,59	398 908,67	2 977 805,25	3 350 360,80
résultats définitifs		833 348,47	460 792,92			372 555,55

Pour le budget annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	74 149,55	-	16 430,46		90 580,01
Opérations de l'exercice	11 332,05	19 835,72	13 144,44	7 804,00	24 476,49	27 639,72
Totaux	11 332,05	93 985,27	13 144,44	24 234,46	24 476,49	118 219,73
Résultats de clôture 2018		82 653,22		11 090,02		93 743,24
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	11 332,05	93 985,27	13 144,44	24 234,46	24 476,49	118 219,73
résultats définitifs		82 653,22		11 090,02		93 743,24

Pour le budget annexe du lotissement des Forgerons :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-	38 075,42		38 075,42	-
Opérations de l'exercice	38 665,42	38 665,42	38 665,42	38 075,42	77 330,84	76 740,84
Totaux	38 665,42	38 665,42	76 740,84	38 075,42	115 406,26	76 740,84
Résultats de clôture 2018	-	-	38 665,42	-	38 665,42	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	38 665,42	38 665,42	76 740,84	38 075,42	115 406,26	76 740,84
résultats définitifs			38 665,42		38 665,42	

Pour le budget annexe du lotissement des Deux Ruelles :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-		52 094,26		52 094,26	-
Opérations de l'exercice	62 114,06	62 114,06	62 114,06	52 094,26	124 228,12	114 208,32
Totaux	62 114,06	62 114,06	114 208,32	52 094,26	176 322,38	114 208,32
Résultats de clôture 2018			62 114,26	-	62 114,26	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	62 114,06	62 114,06	114 208,32	52 094,26	176 322,38	114 208,32
résultats définitifs			62 114,06		62 114,06	

2°/constate aussi bien pour la comptabilité principale et pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de gestion au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4°/arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Les comptes de gestion du trésorier reprennent dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Le trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part :

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 05 avril 2019, le compte administratif de l'exercice 2018 présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 833 348,47€,

Constatant qu'il apparaît un solde de la section d'investissement s'élevant à -384 880,41€ et un besoin de financement des restes à réaliser s'élevant à 75 912,51€,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget de 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement ligne (021) d'un montant de 554 154€,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Sur proposition de monsieur le maire, décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- affectation de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 460 792,92€.
- excédent de fonctionnement reporté (002 au BP 2019) : 372 555,55€.

VOTE DES TAUX DES TAXES -FISCALITE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'état des taux d'imposition des taxes directes pour 2019 notifié par la Direction Générale des Finances Publiques :

	Bases imposition effectives 2018	Bases imposition prévisionnelles 2019	Taux communaux 2018	Produit fiscal attendu 2018
Taxe habitation	4 154 026	4 283 000	17.35	743 101
Foncier bâti	3 046 505	3 145 000	22.87	719 262
Foncier non bâti	124 175	126 600	45.35	57 413
TOTAL				1 519 776

Il est proposé de maintenir les taux communaux appliqués depuis 2014.

M. FOURRÉ fait remarquer que l'on peut se féliciter de la non-augmentation des taxes depuis 2014.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que, même si elles n'ont pas augmenté depuis 2015, elles avaient subi une forte augmentation d'un peu plus de 5% la première année de ce mandat.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et vote le maintien pour 2019 des taux communaux fixés en 2014 et reconduits depuis, soit :

Taxe d'Habitation	17.35 %
Foncier bâti	22.87 %
Foncier non bâti	45.35 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 :

Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général.....	662 925,00€
012 - Charges de personnel.....	860 000,00€
014 - Atténuation de produits.....	539 167,00€
65 - Autres charges de gestion courante.....	299 000,00€
66- Charges financières.....	49 251,55€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section.....	46 309,00€
023 - Virement sur la section d'investissement	625 815,00€
TOTAL.....	3 082 467,55€

RECETTES

70 - Produits services et domaines.....	13 250,00 €
73 - Impôts et taxes.....	1 712 276,00€
74 - Dotations, subventions, participations	856 436,00€
75 - Autres produits de gestion	100 100,00€
76 - Produits financiers.....	50,00€
77 - Produits exceptionnels.....	1 000,00 €
013 - Atténuation de charges	26 800,00€
002 - Excédent antérieur reporté.....	372 555,55€
TOTAL.....	3 082 467,55€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES (+ restes à réaliser)

16 - Emprunts et dettes assimilés.....	238 300,00 €
202 – Révision PLU.....	20 000,00€
2031- Etudes.....	35 000,00€
204131 -Participation Département.....	1 554,00€
2046 – Attribution compensation CDA.....	1 552,00€
20421- Subvention amélioration habitat.....	18 500,00€
2111 – Terrains.....	33 600,00€
21318 – Bornes Wifi.....	4 309,81€
21318 – Travaux bâtiments.....	50 500,00€
21 534- Réseau électrification.....	94 910,53€
218- Achat matériel.....	129 600,00€
244 – Opération Eglise.....	4 438,17€
258 – Travaux voirie.....	221 000,00€

OPÉRATIONS D'ORDRE

041- Opérations patrimoniales.....	48 000,00 €
001 - Déficit antérieur reporté.....	384 880,41€
TOTAL.....	1 286 144,92€

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES

16 – Emprunts et dettes assimilés	1 500,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	60 000.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	460 792.92 €
13 - Subventions d'investissement	26 127,00 €
024 - Produits de cession	17 600.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement.....	625 815,00 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	46 310,00€
041- Opérations patrimoniales	48 000,00 €
TOTAL	1 286 144.92 €

Pour le budget annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine : (Cf. annexe)

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 101 703.22€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 894.02€.

Pour le budget annexe du lotissement des Forgerons : (Cf. annexe)

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 38 665,42€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 77 330,34€.

Pour le budget annexe du Lotissement des Deux Ruelles : (Cf. annexe)

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 325 114,06€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 242 228,12€.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que l'opposition municipale ne va pas voter contre, mais va s'abstenir sur le budget primitif principal 2019. Elle note que la commune poursuit son désendettement, d'abord grâce à une augmentation des dotations de l'état et malheureusement, grâce à un fonctionnement à minima, sans projets d'investissement, qu'ils soient structurants ou culturels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte :

- avec 15 voix pour et 3 abstentions, chapitre par chapitre, le budget principal primitif de l'exercice 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement,
- à l'unanimité les budgets primitifs annexes de l'exercice 2019.

M.GIRARD remercie l'équipe administrative et technique pour le travail préparatoire réalisé sur le budget.

CONVENTION DE PRESTATION ENTRE LA COMMUNE DE CHANIER ET LA CDA DE SAINTES - ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES LES BRANDES ET LES NATTIERS

À la suite de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale, les zones d'activité Les Brandes et Les Nattiers sont de compétence intercommunale depuis le 1er Janvier 2018. La Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 septembre 2017 a évalué pour chaque commune les charges transférées liées à cette compétence.

Le réseau pluvial n'a pas été transféré, la commune de Chaniers continue donc d'en assurer l'entretien.

Pour les autres postes d'entretien, il a été convenu que la commune assurerait :

- entretien de la voirie, chaussée et accotements éventuels,
- entretien de l'éclairage public (la commune conserve les contrats de fourniture d'électricité),
- entretien des espaces verts.

Une convention est proposée à la signature pour détailler ces répartitions et proposer une évaluation financière forfaitaire annuelle de 1469,75€, avec une révision, à la charge de la CDA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DEFENSE INCENDIE -ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Le service instructeur des autorisations d'urbanisme refuse des permis de construire et des autorisations d'urbanisme dans les zones non desservies par la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en application de la réglementation suivante :

- décret n°2015- 335 du 27 février 2015 relatif à la DECI,
- arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la DECI,
- règlement départemental de D.E.C.I approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017 et notamment son chapitre 4-3.

Il est nécessaire d'avoir un point d'eau situé à moins de 400 mètres de la construction.

Pour 2019, Il est donc proposé d'organiser et de structurer la mise en place de moyens nécessaires pour la DECI (acquisitions des terrains, bornages, conventions avec des particuliers, mises en place de citernes ou de bornes incendie...) dans les hameaux suivants :

Type de point d'eau incendie	Localisation	Parcelles
Citerne hors sol	Nancrevant	AM 72
Citerne hors sol	Maisonneuve	AW 276

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré :

- s'engage à prévoir, organiser et structurer la mise en place des moyens nécessaires pour la DECI dans les hameaux énumérés,
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VENTE DU TRACTEUR ET DU BROUYEUR

Monsieur le maire expose que par délibération en date du 16 janvier 2019, il avait été décidé d'acquérir un nouveau tracteur à la suite de la destruction par incendie de l'ancien. Il avait aussi été décidé, dans le cadre de la consultation d'achat d'un nouveau tracteur, de la reprise de l'ancien tracteur FIAT et du broyeur.

L'entreprise SAS DENIAU a présenté une offre de 9 000€ TTC pour l'acquisition du tracteur FIAT 70-90DT et 1 800€ TTC pour le broyeur Rousseau.

Le conseil municipal doit donner un avis sur la vente du tracteur FIAT et du broyeur pour un montant de 10 800€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de cession du tracteur et du broyeur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes cette vente.

MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune de Chaniers a lancé un marché à bons de commande pour les travaux de voirie. Ce marché est conclu avec un minimum de 480 000€ HT et un maximum de 900 000€ TTC sur 4 ans.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 février 2019, elle a analysé l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement des offres énoncées dans le dossier de consultation (à savoir 40% valeur technique et 60 % prix des prestations).

Le résultat de cette consultation fait apparaître l'offre économique la plus avantageuse de l'entreprise SEC TP pour un montant de 265 445€ HT soit 318 534€ TTC d'après le détail quantitatif estimatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise SEC TP et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché sur 4 ans.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTILS AU SIEMFLA

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMFLA), réuni le 16 mars 2019 dernier à Saint Genis de Saintonge, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la Commune Montils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Montils.

ACCORD DE SUBVENTION « FAÇADE » DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Lors du conseil municipal du 16 avril 2018 puis du 16 janvier 2019, la commune a délibéré sur la mise en place d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites centre-ville et centres bourgs », dans le cadre d'une convention 2018-2023 avec la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de cette opération est d'aider à la réhabilitation du parc de logements privés sur le territoire de la CDA de Saintes, de mettre en valeur le patrimoine ancien et de lutter contre les logements vacants.

L'aide accordée sera par immeuble à hauteur de 20% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à :

- 2000€ versés par la CDA de Saintes,
- 2000€ versés par la commune de Chaniers.

Mme Delphine MOREAU sollicite une subvention pour des travaux de rénovation de façade au logement situé 12 rue Aliénor d'Aquitaine, à Chaniers. Elle remplit tous les critères d'éligibilité, une visite pour attester de la décence du logement a été réalisée le 10/12/2018. Le montant de la subvention pouvant être attribué s'élève à 816.00€ sur un total de travaux de 8 160.00€ HT. La commune de Chaniers attribuera également 816.00€ de subvention.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et après avis favorable du bureau communautaire en date du 29 mars 2019, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'attribuer une subvention de 816.00 € à Mme Delphine MOREAU, pour des travaux de façade au logement situé 12 rue Aliénor d'Aquitaine, à Chaniers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

QUESTIONS DIVERSES

- Décision n°2019-001 - Marché de vente de gaz.
- Décision n°2019-002 – Bail commercial de la Boucherie – modification de la durée du bail (9 ans) et de l'indice de révision des loyers (Indice des locaux commerciaux).
- Réunion de la CDA pour le PLUI : M. FOURRÉ explique qu'il est inquiet sur la lenteur administrative et les délais, début du projet 2020 et 4 ans de travail.
- Vigilance citoyenne : M. FOURRÉ fait part des nombreux cambriolages actuellement et souligne que malheureusement personne ne s'est manifesté pour être volontaire pour ce dispositif.
- P.A.V. : M. FOURRÉ regrette l'affichage sauvage sur les PAV.
- Broyeur à branches : Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande quand les Chagnolais pourront utiliser le broyeur. M. PANNAUD indique que ça sera fait rapidement. Il est important de communiquer sur les journées retenues. Cyclad peut fournir des documents sur le broyage.
- Nouveaux panneaux et marquages sur la route de Champs de Vignes et du Chemin des Alouettes : M. PANNAUD explique qu'il s'agit de limiter la vitesse excessive des automobilistes sur ces routes. La route des Métrelles (entre la RD24 et la rue Jacques De Roux) est passée en sens unique.
- Ecole Pasteur : Mme QUÉRÉ-JELINEAU signale un problème de stationnement devant la garderie et la salle de sport pour le personnel des écoles afin d'assurer la sécurité maximale des enfants. M. PANNAUD explique que juridiquement il n'est pas valable de réserver des emplacements sur le domaine public. Il faudrait revoir ce qu'il est possible de noter sur les panneaux pour restreindre l'accès ou mettre la zone en « zone piétonne ».

Fin de séance 22h30
Secrétaire de séance
Sylvie ALIGANT

PANNAUD Eric		LAFAYE Jacqueline	Absent
FOURRÉ Jean-Luc		FOURNALES Sandrine	
GRELET Annie		WATTEBLED Stéphane	Pouvoir à S ALIGANT
GRAVELLE Jean-Luc		TARDY Julian	Absent
FALLOURD Anne-Marie		PISSIER Gérard	
GIRARD Jean-Paul		GAUDIN Christine	Pouvoir à JL FOURRÉ
ALIGANT Sylvie		NAUD Michel	Absent
HANNIER Jean-Yves	Pouvoir à S FOURNALES	NORMAND Jean-Pierre	Absent
MONTALESCOT Eveline		QUÉRÉ- JELINEAU Caroline	
RICHON Eric	Pouvoir à JP GIRARD	DUVAL Philippe	Pouvoir à C QUÉRÉ- JELINEAU
CANUS Daniel		JOUHANNET Alain	